

# Oui,

## BON DE MECENAT

je fais un don pour soutenir l'action des  
Archives historiques du diocèse de Poitiers  
(chèque à l'ordre de : Association Diocésaine de Poitiers, Archives historiques)



Mon don est de ..... euros

NOM : ..... Prénom : .....

ou société : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Téléphone : .....

E-mail : .....

Signature : .....

► **Coupon réponse à renvoyer à :**

Association Diocésaine de Poitiers  
Archevêché  
1-3 place Sainte Croix  
86035 - POITIERS cedex  
Tél. 05.49.50.12.00  
Fax 05.49.60.07.73

### Contact

Frédéric DEBIAIS, documentaliste, chargé de la conservation des archives historiques du diocèse de Poitiers

► frederic\_debiais@hotmail.com

► Archevêché, 1-3 place Sainte-Croix, 86035 Poitiers, 05.49.50.12.00

► Archives historiques, Maison diocésaine, 10 rue de la Trinité, 86034 Poitiers cedex, 05.49.60.32.96



# Charte de partenariat à l'usage des secteurs pastoraux



## Le partenariat, c'est quoi ?

Le partenariat consiste en une collaboration aux Archives historiques du diocèse de Poitiers de structures locales institutionnelles ou associatives. L'aide peut s'effectuer sous trois formes : financière, matérielle et de travail en commun sur des points particuliers selon la qualité des acteurs. Cette participation implique une relation de réciprocité entre les parties.



Lhonnaizé, juin 2008



Moncoutant, juillet 2008



Persac, août 2008

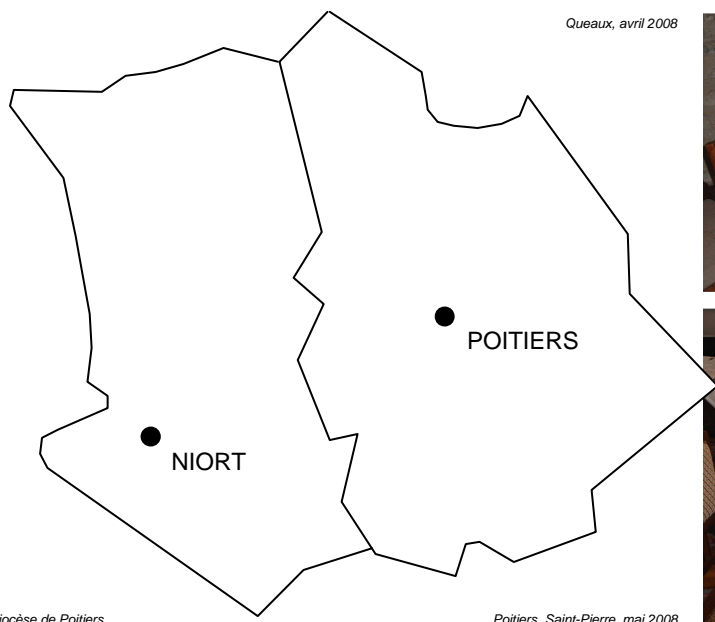
## Le partenariat, pour qui ?

- Il s'adresse en priorité à des projets conformes aux objectifs fixés par les Archives historiques dans la conservation des archives diocésaines.
- Il est entendu que la mission des Archives historiques n'est pas de concurrencer le travail réalisé sur le terrain par les différentes institutions et associations qui jouent un rôle indispensable et actif dans le domaine de la conservation du patrimoine. Les initiatives s'emploient à traiter localement les archives des secteurs pastoraux pour en garantir la conservation, la consultation et la transmission.
- Parallèlement, ce processus d'archivage est fondé sur une mobilisation novatrice des populations locales propice au dialogue, au respect et à la compréhension mutuelle.
- En revanche dans un souci de cohérence globale des actions menées à l'échelle du diocèse de Poitiers, toutes les décisions concernant les projets sont prises par le service des Archives historiques. En effet, il semble logique de ne pas réserver l'exclusivité du bénéfice d'une action à une seule localité. Dans ce cas, la mise à profit d'une opération de partenariat se fera au bénéfice du service des Archives historiques qui travaillera en commun avec les entités locales pour :
  - définir les besoins
  - faire appel à des partenaires
  - répartir correctement l'aide matérielle en fonction de chaque situation

**Par conséquent le service des Archives historiques décidera lui-même des suites à donner aux propositions de partenariat dans le respect des axes du diocèse de Poitiers et en fonction des contraintes budgétaires locales liées à la conservation des archives des secteurs pastoraux.**

## Le partenariat, par qui ?

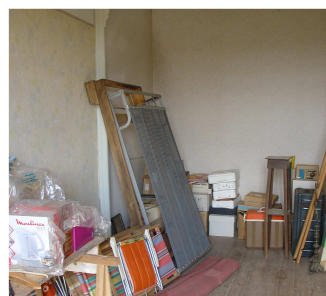
- ▶ Des partenaires locaux issus des départements de la Vienne et des Deux-Sèvres, dont le rayonnement correspond à la circonscription du diocèse de Poitiers (73 secteurs pastoraux, 604 localités)
- ▶ Des partenaires régionaux engagés dans un processus de conservation et d'animation du territoire
- ▶ Des partenaires nationaux et internationaux sensibles aux thématiques de l'éducation, des sciences sociales et humaines, de la culture et des identités locales



## Le partenariat, pour quels types de projet ?

Avant tout partenariat, contacter les Archives historiques de Poitiers, 05.49.60.32.96

- Les Archives historiques - le cas échéant à travers le diocèse de Poitiers - ont pour mission d'assurer la conservation des archives des secteurs pastoraux. Le service souhaite créer des actions communes pour la mise en valeur du patrimoine sans se substituer au tissu associatif local et aux collectivités.
- Les axes de partenariat des Archives historiques sont dictés par la volonté de cohérence avec les orientations générales du diocèse de Poitiers. Sept principaux domaines ont été définis :
  - aménagement de salle de travail pour le traitement informatique des documents
  - protection et restauration des documents
  - conditionnement des archives
  - réalisation de catalogues locaux
  - participation à des actions culturelles
  - animation du territoire
  - coopération avec les institutions et le tissu associatif



Aménagement d'une salle de travail, Persac, octobre 2008



Conditionnement des archives, Queaux, avril 2008



Réalisation d'un catalogue local avec support informatique, Lhonnaizé, juillet 2008

## Le partenariat peut revêtir différentes formes

## Le partenariat, pourquoi ?

- La mise en place d'un partenariat répond à des objectifs précis :
  - multiplier les opérations de sensibilisation et de conservation
  - permettre une connaissance des actions menées dans les départements de la Vienne et des Deux-Sèvres
  - soutenir la mise en place d'un réseau informatique d'archivage
  - initier des projets d'animation dans les quartiers et en milieu rural à travers la valorisation des identités locales
  - explorer des moyens de coopération transnationale par lesquels les archives peuvent promouvoir la diversité culturelle
  - élaborer une ouverture significative vers l'enseignement supérieur et la recherche

### ▶ Mécénat :

- les dons sont déductibles de l'impôt sur le revenu des personnes physiques à hauteur de 66 % du don et dans la limite globale de 20 % du revenu imposable, de l'impôt sur les sociétés, à hauteur de 60 % du don, dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires
- les dons faits par les héritiers d'une succession, bénéficient d'une exonération des droits de succession suivant les dispositions fiscales applicables au mécénat

### ▶ Soutien logistique : mobilier adapté pour la conservation et la consultation des archives (étagères, armoires, tables, chaises, bureaux...)

### ▶ Fourniture de matériel : boîtes d'archives, dossiers cartonnés, rames de papier A 3, A 4, crayons de papier, gommes, trombones

### ▶ Dons de matériels déclassés : ordinateurs (applications Word, Excel) et appareils photos numériques nécessaires au catalogage des fonds et à la numérisation de documents inédits